

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 3 MARS 2022**

DEL-2022-15

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'ALBY-SUR-CHERAN - CHEDE DESSUS - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE, LE SILA ET LE GRAND ANNECY AGGLOMERATION

Exposé du Président,

Par délibération en date du 7 mai 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune d'ALBY-SUR-CHERAN, le Syndicat du Lac d'Annecy (SILA) et le Grand Annecy Agglomération pour des travaux de renforcement des réseaux humides, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de la route de Chède dessus.

La commune d'ALBY-SUR-CHERAN entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de chaussée sur le secteur de Chède dessus.

Le SILA et le Grand Annecy Agglomération réalisent, pour leur part respective, la desserte des eaux usées et le renforcement de la distribution d'eau potable.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que la rénovation du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SILA, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux, selon les lots suivants :

La consultation comprend 2 lots.

- **LOT N°1 : « TRAVAUX DE VRD ET REFECTION D'ENROBES »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 14 février 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises FAMY/COLAS pour un montant de 992.346,49 € HT.
La part des prestations qui seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 140.684,99 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise PORCHERON FRERES pour un montant de 66.371,30 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE